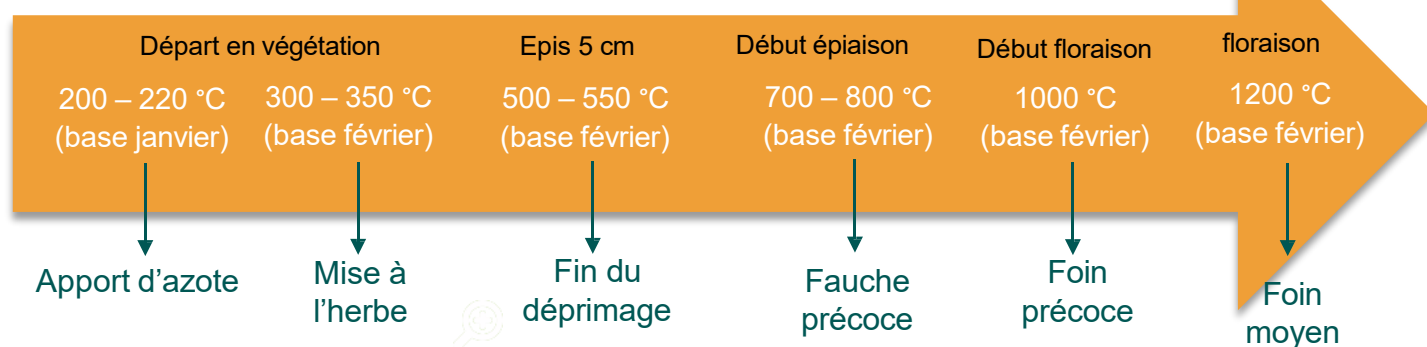


POINT FOURRAGES

31 Calendrier fourrager



Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

Des conseillers à votre écoute

Contact bureau Nevers
03 86 93 40 60
elevage@nievre.chambagri.fr



PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NIÈVRE**

Agro – Météo

Après la vague hivernale de la semaine dernière, retour à des conditions printanières en ce début de semaine. La pousse d'herbe, bien que timide, est enclenchée et les prés reverdissent doucement. Quelques animaux pâturent déjà (génisses, réformes,...) mais la portance est bien souvent limitée après les forts cumuls de précipitations de la semaine passée. La mise à l'herbe peut néanmoins démarrer, notamment pour les ovins. Pour les bovins, il faut adapter le chargement à la disponibilité en herbe : par exemple sortir l'ensemble des génisses sur la totalité de la surface, en y incluant les parcelles de fauche puis resserrer les lots au fur et à mesure de l'accélération de la pousse.

Pour les prairies ayant été pâturées pendant l'hiver, il faut prévoir environ 6 semaines de repos avant de les faire pâturer à nouveau.



Quelques génisses pâturent déjà, avec des chargements adaptés (< 1 UGB / ha) - photo CA 58 du 18 mars

Mise à l'herbe : attention à la transition alimentaire

La mise à l'herbe doit s'accompagner d'un apport de fourrage grossier (foin fibreux ou paille) pendant 2 à 3 semaines, le temps que le rumen des bovins s'adapte à sa nouvelle alimentation et pour limiter l'apparition des troubles métaboliques. Lâcher les animaux la panse pleine est recommandé afin de limiter l'ingestion d'herbe soudaine en grosse quantité. L'apport de blocs de sel enrichis en magnésium est également recommandé, l'herbe de printemps étant très peu pourvue en cet élément.



Déprimage des prairies de fauche

Les mesures de hauteurs d'herbe effectuées ce début de semaine sont toutes comprises en dessous de 5 cm, quelle que soit la zone concernée. L'entrée des animaux dans les parcelles est préconisée à partir d'une hauteur d'herbe de minimum 10 cm (lorsque l'herbe arrive au niveau de la cheville).

Les pluies de la fin de semaine dernière associées à la douceur de ce début de semaine devrait permettre le démarrage de la pousse.

Le déprimage des parcelles de fauche permet de retarder l'entrée des animaux sur les pâtures ou de limiter le chargement sur celles-ci en début de campagne, en augmentant la surface à pâturer. Ce pâturage précoce est également bénéfique aux parcelles concernées en favorisant l'accès à la lumière du plateau de tallage des graminées. Celles-ci vont ainsi augmenter leur production de talles et fournir des repousses plus denses, aux dépens de la flore indésirable (dicotylédones annuelles).

Les légumineuses présentes dans les prairies vont également bénéficier de la lumière pour redémarrer.

Le déprimage est à réserver aux prairies destinées à une récolte en foin, plutôt tardive (un déprimage des parcelles prévues en ensilage précoce va pénaliser le rendement).

Le déprimage doit se terminer dès que la hauteur d'herbe dans les pâtures est suffisante (herbe au niveau de la cheville). Une entrée trop tardive dans les pâtures va générer des zones de refus, les animaux seront dépassés par l'herbe.

Dans tous les cas, le déprimage doit être terminé dès 550°C cumulés depuis le 1^{er} février. Passé ce repère, les graminées les plus précoces risquent d'être étêtées, c'est-à-dire que l'animal va sectionner l'épi déjà engagé dans la gaine. Les graminées n'épient qu'une fois par an, cet étêtage va engendrer des repousses uniquement feuillues, pénalisant ainsi le rendement en fauche de la parcelle.

De nombreuses pâtures souffrent toujours de l'excès d'eau : le déprimage de prairies de fauche plus saines peut être une solution en attendant une amélioration de la portance - photo CA du 18 mars



Luzerne : broyer avant la reprise de pousse



Certaines parcelles de luzerne n'ont pas pu être exploitées à l'automne et présentent une quantité de biomasse résiduelle importante. Un broyage (pas trop ras, environ 8 cm de hauteur) va permettre un meilleur redémarrage de celles-ci en éliminant l'herbe sèche de l'automne et les adventices. (photo CA 58 du 19 mars 2025).